RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00042
Numéro SIREN : 519 032 288
Nom ou dénomination : SARL AB PUISSANCE 5

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt 2124

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

SARL AB PUISSANCE 5
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

V/REF :
N/REF : 2010 B 42 / 2018-B-2124

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 08/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

SARL AB PUISSANCE 5
Société à responsabilité limitée à associé unique
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2124 le 11/06/2018
R.C.S. EPINAL 519 032 288 (2010 B 42)

Fait à EPINAL le 11/06/2018,
LE GREFFIER



SARL AB PUISSANCE 5
au capital de 6 000 €

Ferme de la Beaucourt
88 320 AUREIL MAISON
R.C.S. : D 519 032 288

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 26 avril 2018

◆Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ Deuxieme résolution : Quitus au gérant

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Antoine BERCAND, gérant, quitus de sa gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ Troisieme résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice clos le 31/12/20167 se solde par un résultat bénéficiaire de 34 899,81 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau pour un montant créditeur de 34 899,81 €

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

Antoine BERCAND, Gérant

Certifié conforme

2018

DOSSIER : 88102912

03/05/2018:10:5

ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

D.G.I 2065

Devise EURO

EXERCICE

Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

Régime	Réel Normal		Réel Simplifié	X
Si PME innovantes		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

Nom | Ville

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement
SARL AB PUISSANCE 5	AD1
	AD2
tél:	CP ville
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement:**
FERME DE LA BEAUCOURT	AD1
	AD2
88 320 LAMARCHE	CP ville

Centre des impôts : SIE DE VITTEL — BP89

38 PLACE DE LA MARNE — 88 803 VITTEL CEDEX

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

Nom		Ad1	
Comp.		Ad2	
Forme		CP	
N°ident		Ville	

B ACTIVITE

Si vous avez changé d'activité : | Activités exercées (libellés) | **Production d électricité**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéf. imposable à 33 1/3%	**0**	Bénéfice imposable à 28%	**0**	Déficit	**0**	
	Bénéfice imposable à 15%	**34 899**					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements ou exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle CGI (44 sexies)		Jeune entreprise innovante		Zone franche urbaine			
Ent. nouvelle CGI (44 septies)		Zone franche d'act.(44 quaterdecies)		Zone restruct. défense (44 terdecies)		Pôle de compétitivité	
SII cotée						Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W | dans le secteur du logement social, art.244 quater X

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt — **0**

2. Au titre des revenus auxquels est attaché,... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Nom et adresse du comptable:	S/I:	I	Nom et adresse du conseil:	S/I:	
GERARD CLEMENT	tél:		**GERARD CLEMENT**	tél:	
comp.			comp.		
AD1	**CEGAR**		AD1	**CEGAR**	
AD2	**1068 RUE DE LA GARE**		AD2	**1068 RUE DE LA GARE**	
CP	**88 550**		CP	**88 550**	
ville	**POUXEUX**		ville	**POUXEUX**	

Nom et adresse du CGA:	N° d'agrément:		Visa : CGA	X	Viseur conventionné	
nom						
comp.						
AD1			CP			
AD2			Ville			

Certifié conforme

DOSSIER : 88102912

D.G.1 2065 BIS

Devise : EURO

EXERCICE

Du : 01/01/2017

Au : 31/12/2017

03/05/2018:10:5

ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES

1 Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
2 Montant des distrib. correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
3 Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts:		d	
4 Montant des autres distributions:		e f g h	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		i	
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
7 Montant des revenus répartis		total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom prénom domicile qualité (associé, ass gérant)

- SARL : tous associés, - SCA : associés gérants
- SNC ou SCS : associés en nom ou commandités
- SEP, sté coprop. navires : associés, gérants et coparticipts

Nom, Prénom	Qual.	Adresse	CP	Commune	SARL Nbre parts soc. assoc.	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés — Année de verst	Montant des sommes versées — à titre de trait. indemn.	représ., mission, déplact indemn. forfait.	représ., mission, déplact remb.	titre frais professionnels indemn. forfait.	titre frais professionnels rembours.

H DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)		Adresse des autres établissements	
Nom		Ad1	
Comp		Ad2	
Ad1		Cp	
Ad2		Ville	
Cp			
Ville			

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20A ou colonne 5 du modèle 2462.	3 456
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Certifié conforme

2018
DOSSIER : 88102912

D.G.I 2033-A

Devise EURO
EXERCICE
Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

03/05/2018:10:5
ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

Durée de l'exercice en nombre de mois	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF		Brut 1		Amort - Provisions 2	Net N 3	Net N - 1 4
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles - Autres	014	11 694	016	11 694		
Immobilisations corporelles	028	496 827	030	204 340	292 486	325 390
Immobilisations financières (1)	040	215	042		215	15
TOTAL I	044	508 737	048	216 035	292 701	325 405
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	3 452	074		3 452	16 138
Valeurs mobilières de placement	080	15 000	082		15 000	5 000
Disponibilités	084	29 096	086		29 096	35 053
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	47 548	098		47 548	56 191
TOTAL GENERAL (I + II)	110	556 286	112	216 035	340 250	381 596

PASSIF			Exerc. N	Exerc. N-1
Capital social ou individuel		120	6 000	6 000
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves réglementées		130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres	131	132	734	734
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136	29 906	28 966
Provisions réglementées		140		
TOTAL I		142	36 641	35 700
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**		154		
Emprunts et dettes assimilées		156	286 969	345 794
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés		166	418	
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169 10 699	172	16 220	101
Produits constatés d'avance		174		
TOTAL III		176	303 609	345 896
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	340 250	381 596

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	244 387
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. ac.	182	200
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA	184	

Certifié conforme

2018
DOSSIER : 88102912

D.G.I 2033-B

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2017
Au : 31/12/2017

03/05/2018:10:5
ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

A - RESULTAT COMPTABLE							N	N-1
Ventes de marchandises	dont export {	209				210		
Production vendue biens	et livraisons {	215				214	95 019	88 789
Production vendue services	intracommunautaires {	217				218		
Production stockée						222		
Production immobilisée						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (1)					232	95 019	88 789
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)						234		
Variation de stock (marchandises)						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240		
Autres charges externes	{dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	13 373	10 965
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle)	243	1 095			244	1 137	1 131
Rémunérations du personnel						250	3 456	
Charges sociales						252	1 229	
Dotations aux amortissements						254	32 903	35 068
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	{dt provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259				262		
	{dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	52 100	47 166
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	42 919	41 622
Produits financiers				(III)		280	391	
Produits exceptionnels				(IV)		290		
Charges financières				(V)		294	8 169	12 656
Charges exceptionnelles	{dt amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)		300		
	{dt amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306	5 234	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III+ IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	29 906	28 966
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	29 906	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles (report de la case 780 -2033D)						322		
Impôts et taxes non déductibles						324	5 234	
Divers*, dont intérêts excédentaires cptes-cts d'associés	247		écarts val.	248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997

Déductions														
	entr nouvelle (44 sexies)	986		zone franche urb (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127						
	Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi redyn. (art.44 duodecies)	991		Pôle compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				342		
	reprise d'entr en difficulté (44 septies)	981		jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989									
	Divers,	ZFA 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344			)			350	241	
	dont :	Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			)					

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1, déficit col. 2	352	34 899	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entr. I. S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	dt imputés sur le résultat			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéf. col 1, Déf. col 2	370	34 899	372	

Certifié conforme

D.G.I 2033-B

Devise EURO

EXERCICE

Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

Détail des divers à réintégrer (case 330)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Détails de divers à déduire (case 350)	Montant
CICE A REMBOUSER	241
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	
0	

Certifié conforme

2018

DOSSIER : 88102912

D.G.I 2033-C

Devise EURO

EXERCICE

Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

03/05/2018:10:5

ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

I - IMMOBILISATIONS Actif immobilisé	Val. brute immo début ex.		Augmentations		Diminutions		Val brute fin		Réévaluation légale Val orig. im
Immo incorp - Fonds commercial	400		402		404		406		
Immo incorp - Autres	410	**11 694**	412		414		416	**11 694**	
Immo corporelles - Terrains	420		422		424		426		
Immo corporelles - Constructions	430	**496 827**	432		434		436	**496 827**	
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	440		442		444		446		
Immo. corp. - Install. gén amén. div	450		452		454		456		
Immo. corp. - Matériel de transport	460		462		464		466		
Immo. corp. - Autres immo corp.	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480	**15**	482	**200**	484		486	**215**	
TOTAL	490	**508 537**	492	**200**	494		496	**508 737**	

II - AMORTISSEMENTS Immobilisations Amortissables	Montant amort. début exer.		Augm. dotations ex.		Diminutions : amorts aff. élmts sortis et reprises		Mont. amort. fin ex	
Immobilisations incorporelles	500	**11 694**	502		504		506	**11 694**
Immo corporelles - Terrains	510		512		514		516	
Immo corporelles - Constructions	520	**171 437**	522	**32 903**	524		526	**204 340**
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	530		532		534		536	
Immo. corp. - Install. gén amén. div	540		542		544		546	
Immo. corp. - Matériel de transport	550		552		554		556	
Immo. corp. - Autres immo corp.	560		562		564		566	
TOTAL	570	**183 131**	572	**32 903**	574		576	**216 035**

III - PLUS OU MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
TOTAL	578		580		582		584	

Nature des immobilisations	Plus ou moins-values									
	Court terme		Long terme							
			19%		15% ou 12,8%		0%			
	586		581		587		589			
PV taxables à 19 % 579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle, régime de la PV à LT (CGI art 39 terdecies)					591					
TOTAL	596		585		597		599			

Certifié conforme

018
OSSIER : 88102912

3/05/2018:10:5

STEA 2018 - 13 - 2 - 3

D.G.I 2033-D

Devise EURO

EXERCICE

Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions	Montant début ex.	augmentations	diminutions	Montant fin ex
Prov. réglementées Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Dont majorations exeptionnelles de 30 %	601	603	605	607
Provisions réglem. Autres prov. réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Prov. pour dépréc. Sur immobilisations	630	632	634	636
Prov. pour dépréc. Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Prov. pour dépréc. Sur clients et cptes rattachés	650	652	654	656
Prov. pour dépréc. Autres pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686

B - Mvts affect. la provision pour amort. dérog.	Dotations	Reprises	C - Ventil. des dot. aux prov. et ...	
Immobilisations incorporelles	700	705	1 Indemn. congés	
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales agencements aménagements divers	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter L322 du tableau 2033-B	780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 063
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Certifié conforme

2018

DOSSIER : 88102912

03/05/2018:10:5

ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

D.G.I 2033-E
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Devise : EURO

EXERCICE Du : 01/01/2017 Au : 31/12/2017

Désignation de l'entreprise :

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 12

I Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	**95 019**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	**95 019**

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitations reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à dispositions dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	**95 019**

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les n°1329-AC et 1329-DEF)	117	**95 019**
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter la cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence 024	160	
Date de cessation	186	

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

Certifié conforme

2033F
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Devise	EURO
	EXERCICE
Du	01/01/2017
Au	31/12/2017

CE 5	N° SIRET	51903228800010

	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
e	903	**2**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	**60**

re de parts	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

e s	Date Naiss.	Dép naiss	Commune nais.	Pays nais.	N°	Bis/ Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	%
	05/03/1961	88	NEUFCHATEAU	FR				**FERME DE LA BEAUCOURT**	88320	LAMARCHE	FR	51.67
	11/04/1990	88	EPINAL	FR				**12 RUE DE LA FONTAINE**	88320	LAMARCHE	FR	48.33

Certifié conforme

2033G
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Devise	EURO
	EXERCICE
Du	01/01/2017
Au	31/12/2017

N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

Certifié conforme

2018

DOSSIER : 88102912

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2016

Devise : EURO

EXERCICE

Du : 01/01/2017

Au : 31/12/2017

03/05/2018:10:5

ISTEA 2018 - 13 - 2 - 3

Désignation et n°SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Dés			
Ad1		Ad2	
CP	Ville	Siren groupe	
Désignation et n°SIREN de la société tête de groupe			
Dés			
Ad1		Ad2	
CP	Ville	Siren groupe	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - REDUCTION ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et eversements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		241
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1	3 456
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiment des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôts résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (art. 220 quaterdecies du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés		
Autres crédits d'impôts		

I - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE (3)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
Autres crédits d'impôts	

Certifié conforme

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2016

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2017
Au : 31/12/2017

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Certifié conforme

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI; article 46 quater-OZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE :
SARL AB PUISSANCE 5 FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

N° de SIRET du principal établissement : 51903228800010
Code APE :
Adresse du siège social si différente :

	I - RESULTAT DE L'EXERCICE	
	A- Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exerc.avant imput.des déficits ant. (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 352)	34899
b	Dont plus-value nette à court terme (tab 2059A, total col 11 ou tab 2033C, ligne 596)	
c	Déficits ou amort.réputés différés imputés sur l'exerc. (tab 2058A, ligne XL ou XM ou tab 2033B, lig.360 et 368)	
	B- Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice Pour les entrep.soumises au régime RN,tab 2058A, lig WV	
e	Dont résultat net à la concession de licences d'exploit d'éléments mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies du CGI (tab 2059A, ligne 17 ou tab 2033C, lig 591)	
f	Dont moins-values à LT ou déficits imp. sur l'exercice (pour les entrep.soumises au RN,tab 2058A, lig WW et XB)	
	II - BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT	34899
g	Montant max éligible au tx réduit(38120xdurée de l'exo)	38120
h	Dont plus-value nette à CT imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commum autre que la PV nette à CT de l'exercice	34899
j	Dt résultat net imp.de la concession de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39terdecies du CGI (2)	
k	Dt PV nette LT autre que le résultat net imp. de la concess. de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39 terd.	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imp 2065	34899
l	III BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé 2065	
m	IV PLUS VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (tot des lig (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imp 2065)	

(1) la PV nette à CT peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres élts concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.En cas de déficit des exercices ant. imputés sur le résultat de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'élements mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la PV à LT de l'exercice. En cas d'imputation de MV nette à LT d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002

Certifié conforme

1330-CVAE

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2017
Au : 31/12/2017

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de la société :	SARL AB PUISSANCE 5
SIRET de l'établissement principal :	51903228800010

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence	Exercice du	01/01/2017	au	31/12/2017
VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE			A2	95 019
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE			A3	95 019
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE			B6	
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE				

Déclarant :		
	Date :	03/05/2018
	Lieu :	LAMARCHE
	Nom du signataire :	BERCAND ANTOINE
	Qualité du signataire :	EXPLOITANT

II - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B - LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
B1	B2	B3	B4/B5

Certifié conforme

TABLEAU DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PRODUISANT DE L'ELECTRICITE

ARTICLE 1519 D,1519 E ET 1519 F DU CGI

A - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE DES UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRIITE

Valeur ajoutée globale (2059-E et 2033-E)	**B7**	
Ratio montant des charges afférentes à l'activité de production d'électricité / Montant total des charges de l'entreprise	**R1**	**0.00**
Puissance installée totale des seuls établissements décrit aux articles 1519 D,1519 E et 1519 F / Puissance installée totale de l'ensemble des établissements	**R2**	**0.00**
Valeur ajoutée correspondant uniquement à celle créée par les unités de production d'électricité. (B7 * R1 * R2)	**C1**	

B - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE OU EOLIENNE MENTIONNEES AUX ARTICLES 1519 D, 1519 E ET 1519 F DU CGI

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Libellé de l'établissement et commune de localisation	Code INSEE du département	Code INSEE de la commune	Multi	Capacité de production en KW
C8	C9	D3	D1	D2	D4

C - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES A L'EXCEPTION DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 475 DU CGI

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée	Somme des bases CFE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Type installation	Base CFE	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E1	E2

Certifié conforme

1330-CVAE-EPE

D - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES OUVRAGES HYDOELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Pourcentage de répartition	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E2

Certifié conforme